



VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 7 JUILLET 2022

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23

présents ou représentés : 21

votants : 21

Date de convocation : 30 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; Mme NOEL Marie-Laure ; M. LECHEVALIER Arnaud ; Mme. LEE Isabelle ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; M. MOLVAUX Gérard ; Mme THIBAUT Angélique ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme TRAVERS Jeanne ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absent : néant ;

Absents excusés : M. GOUPIL Jean-Paul ; Mme BADICHE-MANCEL Karine ; M. COUASNON Michel ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

Pouvoir : M. GOUPIL Jean-Paul donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;
Mme BADICHE-MANCEL Karine donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Secrétaire de séance : Mme. LECHEVALIER Nathalie.

2022-06-062 - CREATION D'UN TIERS LIEU NUMERIQUE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX

RAPPORTEUR : A. LECHEVALIER

EXPOSE

A la suite d'une erreur matérielle l'offre de l'entreprise TNS, initialement candidate pour le lot déconstruction (lot 1), a été injustement écartée alors que son offre était la moins-disante. Il convient donc de corriger cette erreur et de réattribuer ce lot à l'entreprise TNS.

PROPOSITION

Vu les Commissions d'Appel d'Offres des 22 avril, 5 mai, 2 juin et du 7 juillet 2022 ;

Vu les délibérations n°2022-04-044 du 28 avril 2022 et 2022-05-053 du 2 juin 2022 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire à attribuer le lot déconstruction (lot 1) à l'entreprise TNS. Par conséquent, il est rappelé que le marché relatif à l'aménagement d'un Tiers Lieu numérique est attribué comme suit :

| Numéro de lot | Entreprise | Montant du marché HT |
|---|-------------------------------|------------------------|
| n°1 : Déconstruction / démolition | TNS | 21 982,76 |
| n°2 : Terrassements / VRD | LTP LOISEL | 47 883,60 |
| n°3 : Gros Oeuvre | B2R Construction | 180 294,87 |
| n°4 : Ravalement | IMR | 30 663,59 |
| n°5 : Charpente / couverture | DENOUAL | 18 346,60 |
| n°6 : Etanchéité | SBER | 33 952,98 |
| n°7 : Bardage | BONHOMME | 8 582,88 |
| n°8 : Menuiseries extérieures (alu) / fermetures / serrurerie | SAS RETE | 61 935,00 |
| n°9 : Menuiseries intérieurs | MANGEAS | 64 488,07 |
| n°10 : Plaque de plâtre / isolation / plafonds suspendus | ENTREPRISE LE COQ HERVE | 58 077,36 |
| n°11 : Electricité / courants forts / courants faibles | SARL MARSOLIER ELECTRICITE | 60 893,40 |
| n°12 : Chauffage / ventilation / plomberie | KALEO | 85 426,50 |
| n°13 : Chape / carrelage / faïence | LAIZE SARL | 11 896,03 |
| n°14 : Peinture | DUBOIS Peinture | 20 313,60 |
| n°15 : Revêtement de sol souple | LAIZE | 10 700,39 |
| n°16 : Espaces verts / clôtures | LAMBERT | 7 838,00 |
| Montant total du marché | | 723 275,63 € HT |

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ;
- de dire que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Primitif.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 7 juillet 2022

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER




La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État